



Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: Le 14 février 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

M. le juge Adrian Fulford, Juge Président

Mme la juge Elizabeth Odio Benito

M. le juge René Blattmann

Greffier :

M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c/Thomas LUBANGA DYILO

Version publique expurgée

+ Annexes CONFIDENTIELLES

**Observations de la Défense sur l'état de divulgation des témoignages à charge
en date du 14 février 2008**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo,

Mme Fatou Bensouda,

M. Ekkehard Withopf

L'Equipe de la Défense

Mme Catherine Mabilie,

M. Jean-Marie Biju-Duval

M. Marc Desalliers

Mme Caroline Buteau

CONTEXTE

1. Lors de l'audience de mise en état tenue le 13 février 2008, la Chambre de première instance a demandé à la Défense de lui faire parvenir les informations relatives à l'état de la divulgation des témoignages à charge du bureau du Procureur¹.

OBSERVATIONS

2. La Défense transmet à la Chambre de première instance un tableau reflétant l'état de la divulgation des témoignages relatifs aux témoins du bureau du Procureur lors de la tenue de l'audience du 13 février 2008 (Annexe I).
3. L'Annexe I est le reflet de la liste de témoins du Procureur du 31 janvier 2008 (Annexe II), liste la plus récente remise à la Défense avant l'audience du 13 février 2008 devant la Chambre de première instance.
4. Il est à noter que lors de la divulgation du 31 janvier 2008, le Procureur a retiré le nom de deux témoins (AA et AC), et il a ajouté deux nouveaux pseudonymes (BW et BX), sans toutefois transmettre de déclaration ou de résumé de déclaration relativement à ces deux nouveaux témoins.
5. En date de l'audience du 13 février 2008, le Procureur avait donc communiqué à la Défense une liste de 44 témoins, et non de 35, contrairement à ce qu'il a indiqué lors de l'audience².
6. Ce même 13 février 2008 à 19h35, le Procureur a remis à la Défense une nouvelle liste de témoins (Annexe III), cette liste comptant 35 témoins.
7. Le Procureur a retiré 9 témoins de sa liste du 31 janvier 2008, un dont l'identité était connue de la Défense ([EXPURGÉ]), et huit étant identifiés seulement sous pseudonyme (AE, AW, AO, AX, BG, BC, BD et BE).

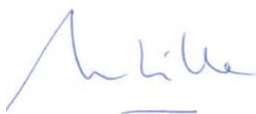
¹ ICC-01/04-01/06-T-75-ENG, page 20, lignes 25 et ss.

² *Idem*, page 14, ligne 20, et page 16, ligne 14.

8. La situation, en date du 14 février 2008, est donc représentée au tableau joint aux présentes comme Annexe IV (les 9 témoins retirés par le Procureur en date du 13 février 2008 étant représentés en rouge).

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I :

PRENDRE ACTE des informations contenues aux présentes.



Me Catherine Mabile, Conseil Principal

Fait le 14 février 2008, à La Haye